

Déclaration des organisations de la Société civile une année et demie après l'assassinat de Ernest MANIRUMVA

A quand la réouverture du procès des assassins d'Ernest MANIRUMVA ?



Une année et demie après l'ignoble assassinat du Vice-Président de l'OLUCOME (Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques), le procès des assassins d'Ernest MANIRUMVA peine à démarrer et aucun mécanisme de protection des témoins n'est jusqu'ici mis en place.

A cette occasion, les organisations de la société civile burundaise signataires de la présente déclaration :

1. Réitèrent leur mobilisation jusqu'à l'éclatement de la vérité et de la justice sur l'assassinat du martyr de la lutte contre la corruption Ernest MANIRUMVA et voudraient exprimer leur inquiétude face aux lenteurs qui s'observent dans la procédure depuis la mise en place successive de trois commissions d'enquête jusqu'au stade juridictionnel actuel.
2. Rappellent qu'elles s'étaient réjouies de l'ouverture du procès sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA le 14 juillet 2010, dans l'espoir que la procédure allait rapidement continuer jusqu'au bout.
3. Expriment leur préoccupation après l'annulation par jugement de la première séance et le report de la réouverture du procès à une date qui n'est toujours pas précisée. Les organisations estiment que ce procès devrait bénéficier d'une attention particulière et soutenue dans le contexte de « la tolérance zéro à la corruption » que prône le nouveau gouvernement du Burundi.
4. S'interrogent sur le bien-fondé des arguments avancés dans l'annulation de la séance du 14 juillet. Le fait que certains prévenus n'avaient pas été assignés ne pouvait pas justifier le non examen de la demande de ceux qui l'ont été et ne pourra pas justifier indéfiniment l'absence du débat sur le fond, a fortiori quand la juridiction invoque l'absence de moyens financiers pour publier les assignations à domicile inconnu pour un certains nombre de prévenus non détenus. Combien de temps devra-t-on attendre avant l'assignation de tous les prévenus devant la Cour pour une véritable audience?
5. Constatent qu'il n'y a toujours pas de mécanisme de protection de témoins en dépit des craintes longtemps exprimées, liées notamment à certains cas d'assassinats ou de disparition des témoins potentiels du meurtre de MANIRUMVA : cas de l'assassinat du Capitaine Pacifique NDIKURIYO le 30 avril 2009 à MUTAKURA, cas de la disparition du policier Ezéchiel COYISHAKIYE en mars 2010, cas de tentative d'assassinat des agents de sécurité de certains hauts gradés de la police, etc.

Déclaration des organisations de la Société civile quinze mois après l'assassinat de Ernest Manirumva

6. Réitèrent leur demande au gouvernement et à la justice de mettre en place un système de protection des témoins dans l'affaire Ernest MANIRUMVA et d'encouragement de toute personne pouvant aider la justice à faire la lumière sur le meurtre du militant anti-corruption.
7. Demandent enfin aux juges saisis du dossier :
 - De donner une priorité à l'affaire Ernest MANIRUMVA et de communiquer dès que possible la date de la réouverture du procès,
 - De rassurer la partie civile (famille d'Ernest MANIRUMVA, OLUCOME) en faisant preuve d'une indépendance sans faille afin d'explorer toutes les pistes évoquées dans ce crime,
 - De tout faire pour mettre la lumière sur les autres crimes qui seraient en lien avec l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA,
 - D'analyser dans les plus brefs délais et au cas par cas les dossiers des personnes détenues afin de libérer conditionnellement celles qui visiblement n'auraient joué aucun rôle dans l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA.

Fait à Bujumbura, le 9 octobre 2010

Au nom de la coordination de la campagne
Justice pour Ernest MANIRUMVA

Sé Pacifique NININHAZWE